

Un nouveau sens pour la planification

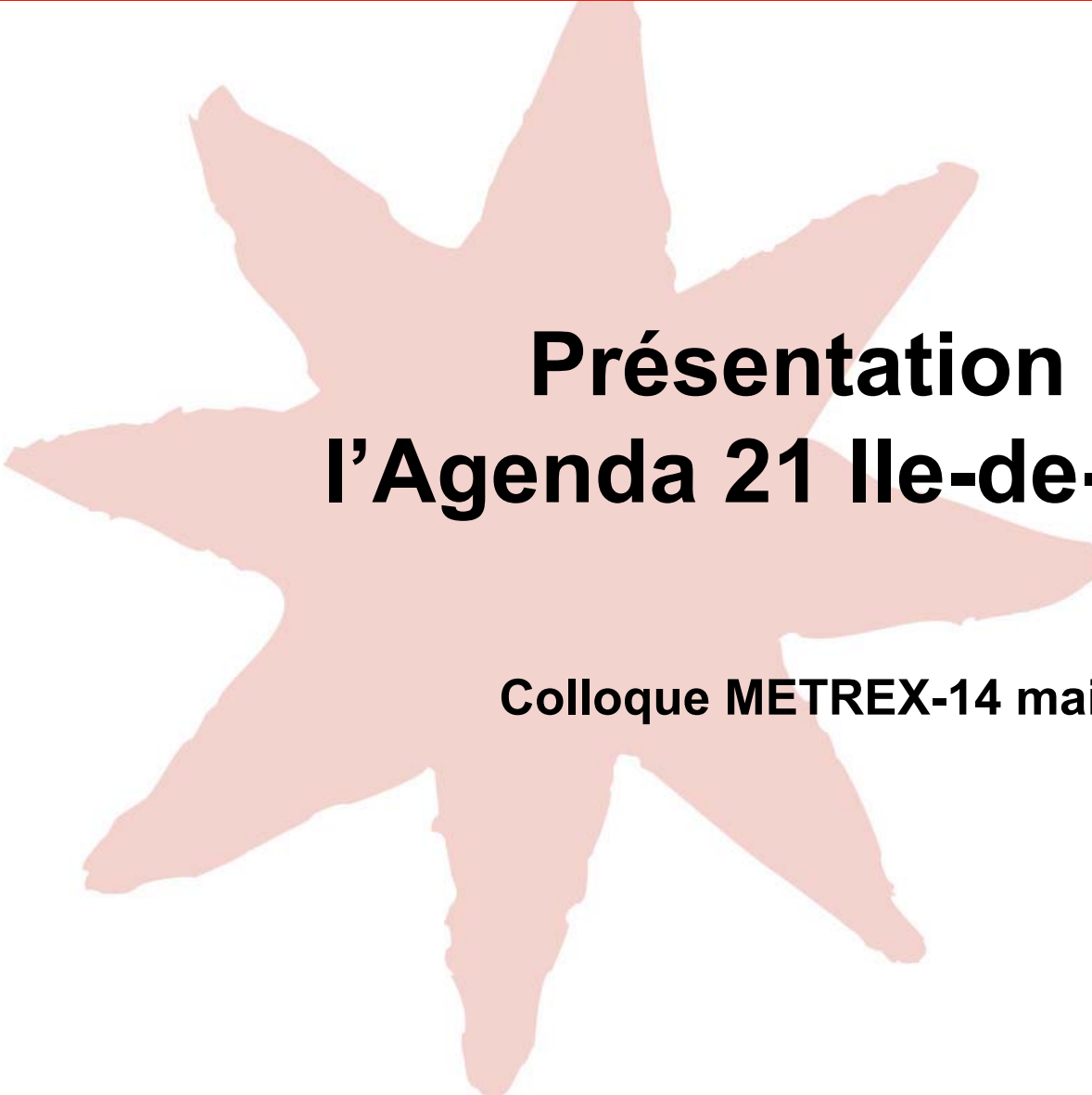
Développement durable et métropoles

Patricia Correze-Lénée

Agenda 21 régional

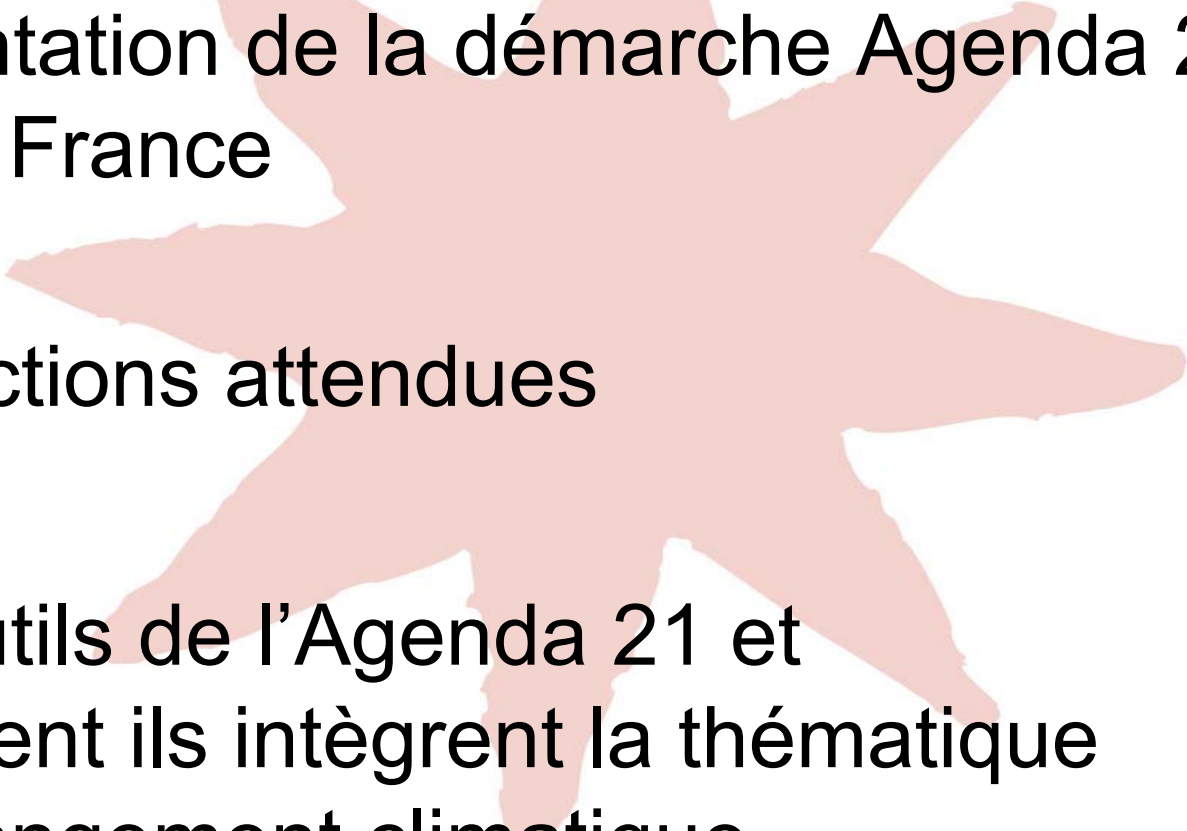
Journée Île-de-France / 14 mai 2009





Présentation de l'Agenda 21 Ile-de-France

Colloque METREX-14 mai 2009

- 
1. Présentation de la démarche Agenda 21 en Ile de France
 2. Productions attendues
 3. Les outils de l'Agenda 21 et comment ils intègrent la thématique du changement climatique



Présentation de l'Agenda 21



Montée en puissance des Agenda 21 en France

500 Agendas 21 en France en majorité communaux ou intercommunaux

- ➔ Démarche engagée par la quasi-totalité des Régions
- ➔ mais récente pour les Régions : 2/3 au cours de la mandature 2004-2010

Des différences entre Agendas 21 locaux et régionaux

Plans d'actions territoriaux

Amélioration du fonctionnement interne de l'institution :

meilleure prise en compte du développement durable et
cohérence renforcée via l'utilisation d'un référentiel



Présentation de l'Agenda 21



Historique de l'Agenda 21 Ile-de-France

2004 : Objectifs de la mandature : être la 1ère Eco-Région d'Europe

Lancement de la révision du SDRIF dans une perspective de développement durable

2007 : lancement de la phase opérationnelle de l'agenda 21 régional

2008 : forum de lancement et création des groupes thématiques

Un Agenda 21 pour construire l'Eco-Région

Une démarche de type mixte alliant la démarche « référentiel » à la démarche « plans d'actions », qui concerne l'institution régionale dans l'ensemble de ses décisions.

Prise en compte la dimension territoriale sous l'angle des impacts des politiques régionales sur le territoire.

Prise en compte de la démarche d'évaluation en amont du projet afin d'assurer sa capacité d'amélioration continue.



Présentation de l'Agenda 21

- Trois objectifs : trois groupes de travail thématiques
- élu-e-s, agents des services et organismes associés (volontariat)

Groupe thématique 1 →

Viser l'exemplarité de l'institution régionale dans son fonctionnement

Groupe thématique 2 →

Intégrer les objectifs de l'Eco-Région dans les politiques du Conseil Régional

Groupe thématique 3 →

S'appropriier des méthodes de gouvernance à la hauteur de l'ambition de la Région



Présentation de l'Agenda 21

Organisation du pilotage

COMITE STRATEGIQUE

Il donne les orientations et les priorités en matière de contenu et de méthode. Il valide les propositions opérationnelles du Comité de direction et des groupes thématiques

- ➔ Présidé par le Vice-président en charge de l'Environnement, Développement Durable et Eco-Région
- ➔ Composé des vice-présidents et des représentants des groupes de la majorité

Équipe projet

Directrice de l'environnement
Chef de service Agenda 21 et Eco-Région
Chef de projet Agenda 21
L'équipe Ernst & Young

Commission Environnement, Développement Durable et Eco-Région (élargie)

Espace de débat et d'enrichissement du projet

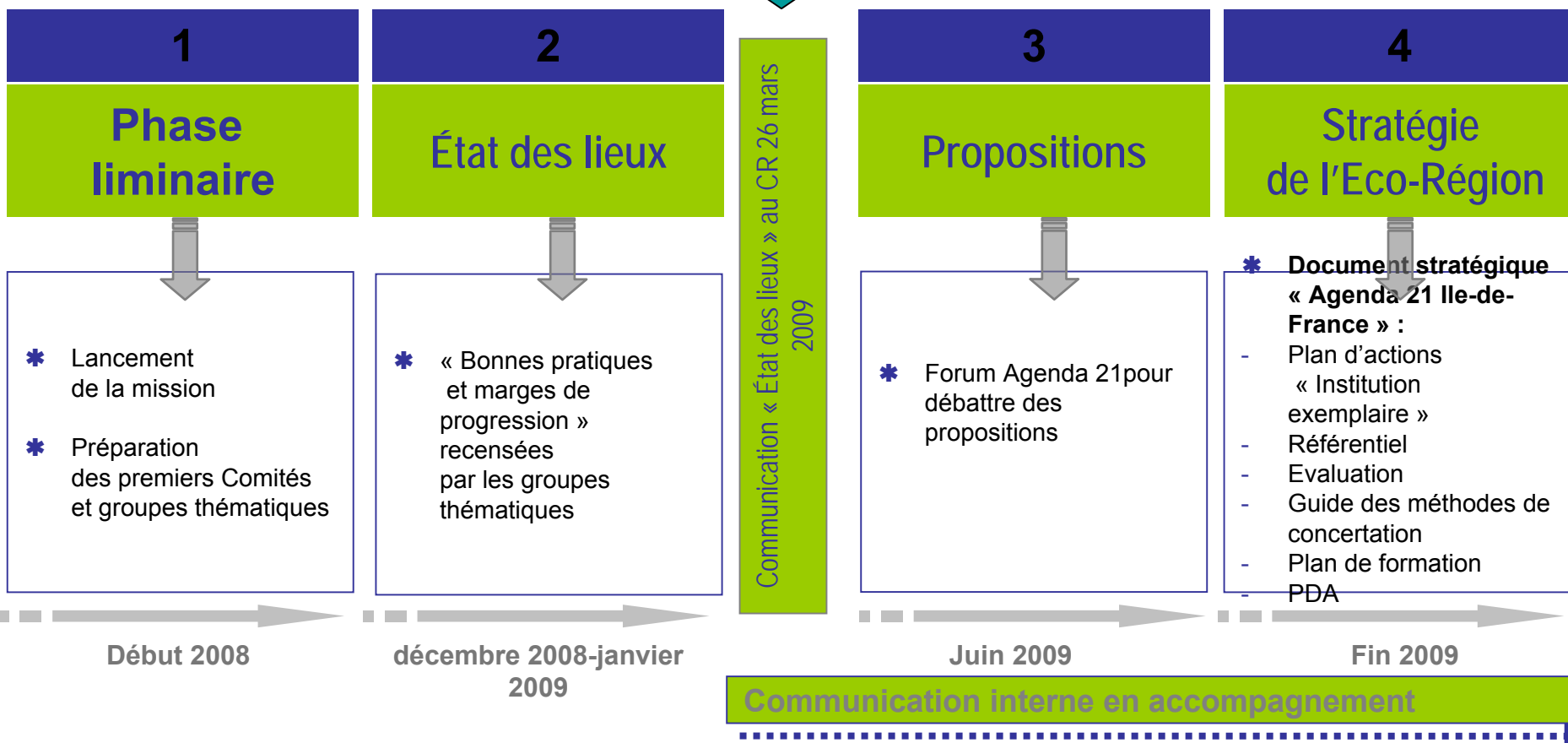
COMITE DE DIRECTION

Il prépare les décisions du Comité stratégique, propose les axes méthodologiques, les thèmes de travail et valide l'ensemble des propositions issues des groupes thématiques

- ➔ Présidé par la Directrice générale des services
- ➔ Composé des directrices et directeurs

Présentation de l'Agenda 21

Calendrier de la démarche





Présentation de l'Agenda 21



Productions attendues

- Volet 1: « exemplarité de l'institution »
 - ⇒ Plan d'action et de valorisation « institution exemplaire » (organiser et fixer de nouveaux objectifs, prévoir le pilotage des actions)
- Volet 2: « intégration des objectifs de l'Eco-région » dans les politiques régionales
 - ⇒ Référentiel de l'Eco-région (grille de questionnement des politiques)
 - ⇒ Vade-mecum (guide d'utilisation du référentiel de l'Eco-région)
 - ⇒ Référentiel aménagement et construction durables
- Volet 3: « une gouvernance renouvelée »
 - ⇒ Plan de « formation-sensibilisation-communication »
 - ⇒ Guide des méthodes de concertation
 - ⇒ Evaluation



Présentation de l'Agenda 21

Un projet fédérateur : l'écorégion

- « Le projet d'écorégion pour le territoire francilien vise à réduire notre empreinte écologique et son coût social, en offrant les conditions d'un mode de vie harmonieux pour tous dans un environnement sain et d'un développement économique responsable et solidaire ».
- L'agenda 21 régional est la démarche qui doit permettre de construire cette écorégion.



Présentation de l'Agenda 21

Le référentiel de l'Eco-Région

- Partant de 5 axes stratégiques, il décline 10 objectifs de l'Eco-Région
- Chaque objectif se décline en « entrées », elles-mêmes précisées par des orientations régionales.
- Au regard des orientations, figurent des questionnements de deux ordres : général et territorial.
- Le vade-mecum constitue une aide pour répondre aux questions. Il pourra être actualisé.

l'Agenda 21	
Gouvernance	Aller vers plus de co-élaboration, de concertation et favoriser la gestion de proximité
	Promouvoir les échanges sur les principes et les pratiques de l'écorégion, y compris à travers les actions de coopération européenne et internationale
Responsabilité sociale	Réduire les inégalités sociales et territoriales et promouvoir un développement solidaire
	Améliorer la qualité de vie des Franciliens et Franciliennes
Responsabilité environnementale	Réduire les pollutions, nuisances et les risques en privilégiant les politiques de prévention
	Préserver la biodiversité, réduire les atteintes aux écosystèmes et favoriser les conditions de leur bon fonctionnement (espaces naturels, agricoles et forestiers)
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique
Responsabilité économique	Créer un cadre favorable à un développement écoresponsable (ingénierie financière, sensibilisation et formation,...)
	Favoriser les modes de développement créateurs d'emploi local, économes en énergie et ressources naturelles et les écoactivités.
Transversalité	Promouvoir un aménagement durable du territoire, économe en énergie, ressources naturelles et espace.



Exemple d'objectif : « Réduire les gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique »

Axe Stratégique	Objectif	Entrées	Orientations
Responsabilité Environnementale	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique	Energies	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire la consommation d'énergies (sobriété, efficacité) 2. Développer les énergies locales et renouvelables
		Déplacements	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire les déplacements motorisés 2. Réduire la distance des déplacements 3. Favoriser les modes doux 4. Favoriser l'accessibilité 5. Développer l'intermodalité
		Adaptation au changement climatique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Anticiper les événements extrêmes dans la localisation et la conception des ouvrages, bâtiments et dans l'aménagement du territoire (prise en compte des risques de canicule, inondation, tempêtes...)



Exemple d'entrée : « Energie »

Entrée	Orientations	Questionnement Général	Questionnement Territorial	Vade-mecum
Energie	<p>1. Réduire la consommation d'énergies (sobriété, efficacité)</p> <p>2. Développer les énergies locales et renouvelables</p>	<p>* Quel est l'impact du projet sur les émissions de GES et la consommation énergétique (diagnostic) ?</p> <p>* Quelles sont les solutions (conception maintenance, sensibilisation) pour réduire les consommations ?</p> <p>•Quelles sont les opportunités pour les énergies locales ou renouvelables adaptées aux besoins ?</p>	<p>* Quelles sont les opportunités pour les énergies locales ou renouvelables adaptées aux ressources du territoire ?</p> <p>* En quoi le projet permet-il la production d'énergie sur le territoire ?</p>	<p>* Plan régional de la maîtrise de l'énergie</p> <p>* Grenelle</p> <p>* PDU</p> <p>* Bilan Carbone</p> <p>* Cartographie BRGM</p>



Présentation de l'Agenda 21

Intégration des objectifs de l'Eco-Région dans les politiques

- ***Réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique***

Le SDRIF fixe des objectifs ambitieux (facteur 4 à 2030) en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La déclinaison de cette ambition en action et objectifs concrets se fera dans le cadre de travaux à mener pour l'élaboration d'un plan climat.

Les outils (notamment le référentiel d'intégration des objectifs de l'Eco-Région) mis en place dans le cadre de l'Agenda 21 devraient permettre de faciliter l'intégration de cet objectif aux politiques régionales.

Cette partie fait clairement apparaître l'utilité de l'Agenda 21 comme outil de l'application opérationnelle des objectifs généraux du Conseil régional.



Présentation de l'Agenda 21

« Exemplarité de l'Institution régionale »

Des thèmes à décliner en plan d'actions

- Construction et rénovation durable
- Espaces naturels
- Déplacement et accessibilité
- Commande publique – Insertion des clauses sociales et environnementales
- Politique sociale et insertion
- Partage d'information et transversalité
- Sensibilisation – Formation – Accompagnement
- Communication et valorisation de l'Agenda 21
- Evaluation



Présentation de l'Agenda 21

« Exemplarité de l'Institution régionale »

- *Compensation des émissions de CO2 : délibération existante à renforcer*
- *Bilan carbone de l'institution régionale en cours de réalisation (lycées, bases de loisirs, administration etc)*
- *Un plan d'actions Carbone à élaborer en s'appuyant sur les préconisations du bilan*



Présentation de l'Agenda 21

Vers un plan climat régional ...

- Un objectif prioritaire du SDRIF
- Les débuts d'une stratégie régionale et des démarches en cours : politique énergie, délibération sur le lancement d'un bilan carbone et d'un plan climat , compensation volontaire, lycée Kyoto, ...
- Des éléments de diagnostic à réunir d'ici la fin de l'année 2009
- Un livre vert pour 2010